

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Vente
commune de
Mende /
Entreprise
individuelle
AEROPUB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
13 octobre 2022

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et
publication sur le
site internet :
03/11/2022

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose :

L'entreprise individuelle AEROPUB a demandé l'acquisition de deux délaissés pour aménager et étendre l'emprise de sa propriété.

Par délibération du conseil communautaire du 1^{er} Septembre 2022, la communauté de communes Cœur de Lozère a désaffecté 100 m² de la parcelle AL 352 de la mission de service public du sport.

Par délibération du 30 Aout 2022, la commune de Mende a désaffecté et déclassé 198 m² de la parcelle AL 350 afin de les intégrer dans le domaine privé communal pour procéder à la vente.

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL FAGGE et Associés matérialisant l'emprise exacte cédée et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale,

Il est aujourd'hui proposé :

- DE **CEDER** à l'ENTREPRISE INDIVIDUELLE AEROPUB les parcelles suivantes :

Parcelles	Surfaces	Prix
AL 350	198 m ²	2.980,00 €
AL 352	100 m ²	

- D'**AUTORISER** la vente des parcelles ci-dessus désignées par la Commune de Mende à l'entreprise individuelle AEROPUB.
Frais notariés à la charge de ces derniers.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Me BAZERIES-BLANC, Centre Vallée d'Olt, 2 Av. Georges Clemenceau à MENDE.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr